

des expériences sur les animaux, dans le but de constater l'innocuité de ces injections d'essences au point de vue des effets locaux.

L'odoration empirique par ce qu'on appelle en parfumerie les *flacons* et les *bouquets* produit à la longue une intoxication chronique, que j'ai proposé d'appeler *l'ivrognerie des parfums* et dont j'ai signalé les dangers dans un autre ouvrage. (*Entret. famil. sur l'hygiène*, 5^e édition; Paris, 1870, p. 288). Stanislas Meunier a cité le fait d'une dame qui éprouva les accidents les plus variés et les plus sérieux sous l'influence d'une atmosphère constamment saturée de la senteur du patchouli (*Plectranthus graveolens*). Le camphre peut, à la longue, produire des accidents de ce genre. L'hygiène a mission de les signaler, et la thérapeutique doit y trouver un enseignement et une ressource.

§ 8. — Antispasmodiques d'origine pyrogénée

La distillation sèche des matières organiques engendre des produits empyreumatiques doués de propriétés antispasmodiques. J'ai dit plus haut que l'odeur de plume grillée ou de corne brûlée, dont la notoriété a constaté l'efficacité pour mettre fin aux accès hystériques, est constituée par des produits volatils qui se rattachent à ce groupe. Il est un certain nombre de préparations de ce genre auxquelles on attachait jadis une grande valeur et dont nous avons peut-être trop désappris l'usage. Le Codex de 1866, en maintenant la formule, a consacré en quelque sorte la réalité de leurs propriétés. Je citerai: le *sel volatil de corne de cerf* ⁽¹⁾, ou *carbonate d'ammoniaque empyreumatique*, le *sel volatil de succin* ⁽²⁾, la *liqueur de corne de cerf succinée*, l'*huile animale de Dippel* ⁽³⁾. Toutes ces substances étaient

⁽¹⁾ 266. Le *sel volatil de corne de cerf* est du carbonate d'ammoniaque cristallisé, imprégné de produits empyreumatiques et recueilli dans la distillation sèche de la corne de cerf. On le donnait jadis à la dose de 20 centigr. à 2 gram.

L'*esprit volatil de corne de cerf* et l'*huile volatile de corne de cerf* sont deux liquides de densités différentes, volatils, et qui se rendent dans le vase qui reçoit les produits de décomposition de la corne de cerf par le feu. Dose de 20 centigr. à 2 gram.

⁽²⁾ 267. La distillation du *succin* donne aussi deux produits analogues: une *huile volatile de succin* et un *esprit volatil de succin*, qui se donnent aux mêmes doses que les préparations correspondantes de corne de cerf.

⁽³⁾ 268. L'*huile animale de Dippel* n'est que de l'huile volatile de corne de cerf purifiée par plusieurs distillations. Dose, de 10 à 40 gouttes.

jadis très-employées et entraient dans beaucoup de médicaments antispasmodiques composés.

Je signalerai, à ce propos, les propriétés de sédation nerveuses du *pétrole* et du *naphte*. Le naphte n'est, on le sait, que le produit de la distillation du pétrole avec de l'eau, distillation dans laquelle se dégagent trois liquides de points d'ébullition différents: le *naphte*, le *naphtène* et le *naphtole*. Pour l'usage interne, le naphte doit être substitué au pétrole. Les Anglais font un grand usage, à titre de médicament sédatif, antispasmodique ⁽¹⁾, d'un produit appelé *medicinal naphta* ou *rectified pyroxylic spirit*, et qui n'est autre chose qu'un hydrate d'oxyde de méthyle (C²H²O, HO).

La *naphtaline*, l'un des produits du goudron de houille, est encore peu usitée, mais cette substance est certainement digne d'attention ⁽²⁾.

Ici encore, comme pour les essences, je ferai remarquer que l'odoration de ces produits, rendue très-facile chez les hystériques par la perversion habituelle de leur sensibilité olfactive, pourrait remplacer avec avantage l'usage intérieur.

Je rattacherai à ce groupe les vapeurs et le gaz qui se dégagent dans les chambres d'épuration du gaz de l'éclairage et dont Berthold et Commenge ont signalé, en 1864, les heureux effets dans le traitement de la coqueluche. C'est là un fait thérapeutique qui, aujourd'hui, est hors de doute, et il est bien peu de médecins qui ne doivent des succès à ce moyen. Burin du Buisson et de Maillard, prenant pour point de départ l'analyse des produits complexes qui se dégagent des épurateurs et éliminant ceux de ces produits qui leur semblaient inutiles ou nuisibles, ont proposé l'inhalation d'un produit liquide artificiel, désigné par eux sous le nom de *gazéol* ⁽³⁾. Il reste à démontrer cliniquement que le gazéol a sur la coqueluche la même influence favorable que les vapeurs des épurateurs.

§ 9. — Eaux minérales à action antispasmodique

Le nombre des eaux véritablement sédatives et pouvant produire une action antispasmodique n'est pas considérable. Ussat,

⁽¹⁾ 269. Le *naphta medicinal* se donne dans une potion convenablement édulcorée, à la dose de 5 à 20 minims (5 à 20 gouttes).

⁽²⁾ 270. La *naphtaline* se donne à la dose de 50 centigr. à 1 gram. dans un loech.

⁽³⁾ 271. Burin du Buisson et de Maillard font dissoudre 1 gr. de naphthaline impure dans 10 gram. de benzine; on verse dans 1 kilogr. d'ammoniaque impure du gaz à 20°, et l'on ajoute 10 gram. d'acétone et

Plombières, Nérès, Bigorre, Saint-Sauveur, Moligt, etc., sont dans ce cas.

1° *Ussat* paraît avoir, à ce point de vue, une spécialité d'action particulière, et les gens dont le système nerveux est surexcité par les veilles, le travail, les excès, les agitations, se trouvent bien de l'action sédative de ses eaux.

2° Celles de *Plombières* sont dans le même cas, et les névropathiques en éprouvent souvent un soulagement notable, que ne saurait expliquer le peu de minéralisation de ses eaux.

3° *Nérès* paraît convenir surtout quand l'éréthisme nerveux prend la forme hyperesthésique dans les névroses douloureuses, les névralgies. On peut, il est vrai, se demander si les eaux de *Nérès* n'agissent pas, dans beaucoup de cas, par la propriété qu'elles ont de combattre les manifestations nerveuses du rhumatisme.

4° L'action sédative des eaux de *Saint-Sauveur* les rend précieuses pour calmer les troubles nerveux dont les affections utérines sont le point de départ, en même temps que leur sulfuration remédie à certains éléments de ces affections (engorgement, leucorrhée).

5° *Bigorre* offre dans quelques-unes de ses sources, celles du *Foulon* et du *Salut* notamment, des propriétés antispasmodiques dont l'utilité est invoquée journellement dans les maladies nerveuses.

6° *Moligt* se rapproche de *Saint-Sauveur*, au point de vue de ses applications, par ses propriétés sédatives, qui s'appliquent utilement aux malades atteints de névropathie à fonds d'herpétisme, de rhumatisme, et aux femmes dont l'hystérie se lie à une maladie utérine.

§ 10. — Régime antispasmodique

Le régime antispasmodique embrasse l'ensemble des conditions dans lesquelles il convient de se placer pour permettre à l'action des antispasmodiques médicamenteux de se développer avec autant de sûreté que possible.

Les bains simples, les pratiques de l'hydrothérapie, le régime alimentaire, la direction à donner à l'activité physique et intellectuelle, sont les éléments de ce régime, en donnant à ce mot son acceptation la plus générale.

100 gram. de goudron de houille. On laisse évaporer et le malade respire dans cette atmosphère.

1° *Bains comme agents antispasmodiques.* — Les bains exercent sur l'économie, quand ils sont tièdes (c'est-à-dire à une température de 30 à 33°) et quand on en prolonge la durée, une action antispasmodique remarquable, et l'on sait tout le parti qu'on en tire quand il faut combattre un état d'éréthisme nerveux permanent ou accidentel, avec mobilité vaporeuse, insomnie. Les hommes soumis à une vie intellectuelle un peu surexcitée s'en accommodent très-bien, et l'on sait que Napoléon trouvait dans l'emploi quotidien de ce moyen une ressource précieuse pour faire face à l'effroyable activité qui l'entraînait. Pomme, se fondant, il est vrai, sur une pathogénie fantaisiste des maladies nerveuses, dues suivant lui à un état de contraction et de raccourcissement des nerfs, leur opposait l'usage prolongé des bains tièdes. Comment agissent ces bains contre l'éréthisme nerveux ? Est-ce en éteignant toute sensation périphérique par la mollesse du contact et l'indifférence de la température et en préservant, par suite, les centres nerveux de ces mille excitations que la sensibilité cutanée, mise en jeu, leur transmet ? Est-ce en plongeant le corps dans un milieu doué d'une conductibilité considérable et, par suite, en produisant une sorte de saignée électrique ? Cela ne choque en rien la vraisemblance et pour le dire en passant, la thérapeutique n'a pas su jusqu'ici tirer parti de cette accumulation ou de cette soustraction d'électricité comme moyen d'hypersthénie ou de sédation nerveuses. Il y a là un sujet intéressant de recherches.

X. *Hydrothérapie comme moyen antispasmodique.* — On ne saurait contester l'importance des procédés hydrothérapiques comme moyens de sédation nerveuse. On disait jadis : « *Quod nihil sanat, ignis sanat* » ; on peut, avec plus de vérité encore, dire à propos des maladies nerveuses : « *Quod nihil sanat, frigus sanat.* » Les établissements d'hydrothérapie regorgent d'hystériques, de gens en état de nervosisme chronique et qui viennent demander la guérison à ce moyen puissant. « La médication hydrothérapique sédative, a dit Fleury, est surtout destinée à combattre l'hyperesthésie, l'excitation nerveuse, les douleurs, les phénomènes en excès de la sensibilité et de la motricité, et, dans ce domaine, elle l'emporte souvent de beaucoup en efficacité sur tous les sédatifs, calmants, antispasmodiques, etc., etc. Elle rend des services immenses dans le traitement des névralgies, des névroses, de l'hystérie, de l'épilepsie, du délire nerveux, de certaines convulsions et contractures, des affections spasmodiques : toux, hoquet, vomissements ; de certaines dyspnées et palpita-